

La Voix des Travailleurs

Organe des Syndicats de Travailleurs Chrétiens de l'Ouest

Loire-Inférieure, Maine-et-Loire, Vendée, Vienne, Deux-Sèvres

RÉDACTION ET ADMINISTRATION :

10, rue de Bel-Air, NANTES. — Téléphone 120.71. — C. C. P. 208-73



ABONNEMENTS :

Syndiqués : 3 francs. — Soutien : 10 francs.

Individu ou Personne humaine ? Deux Congrès de fédérations de métiers

Ce qui fait l'originalité du Plan de la C. F. T. C. et ce qui le distingue des plans conçus selon les principes du matérialisme, c'est d'avoir posé comme règle et condition essentielle de la reconstitution économique et sociale, non la satisfaction des intérêts de l'individu mais le respect de la personne humaine, à la fois âme et corps, de ses nécessités physiques, intellectuelles et morales et des obligations familiales et sociales qui en découlent.

On ne saurait trop insister sur ce postulat, car, selon que l'on envisage seulement l'individu ou qu'on rappelle les droits imprescriptibles de la personne humaine, les solutions que l'on apporte aux problèmes économiques et sociaux, voire même politiques, sont fatalement différents et même contradictoires.

Si l'on n'envisage que l'individu, surtout comme un être tout matériel dont la fin ne peut se comprendre qu'ici-bas, on est obligé d'en revenir à la conception animalisée des rapports humains et qui considère le faible, que ce soit dans l'ordre physique ou intellectuel, comme devant devenir, par l'effet de la loi naturelle de la sélection, la proie du plus fort, et n'ayant de recours contre ce danger que la puissance de la horde ou du groupe, matériellement imposée.

Et l'on justifie ainsi toutes les théories de l'égoïsme humain, qu'elles aillent du super-homme au racisme, au fascisme ou au communisme. Et il ne peut plus être question, dans l'organisation de l'humanité, que de sujétion, de servitude ou de ruse.

N'est-ce pas, en réalité, à quoi nous voyons aboutir tous les plans d'inspiration matérialiste, qu'ils nous viennent du libéralisme économique, du socialisme ou du communisme ?

Suprématie de l'individu sur la famille, du capital inerte sur le travail humain, de la force organisée sur une autre force organisée, moins nombreuse ou moins bien armée, de la concurrence mieux outillée, mieux soutenue ou plus exempte de scrupules, sur une production plus primitive ou plus honnête, de l'Etat totalitaire sur le simple citoyen ; ne sont-ce pas là des exemples que nous avons sous les yeux et dont nous pouvons chaque jour constater la malfeasance ?

Si, au contraire, on considère la personne humaine dans sa haute dignité, n'ayant pas que des besoins matériels et une destinée terrestre, mais ayant aussi des besoins moraux et spirituels et une fin éternelle, voulus par son Créateur, tout change.

Alors, quelles que soient la force physique, la supériorité de l'intelligence, la puissance des moyens d'action, les inégalités sociales, chaque être se trouve égal à l'autre devant la justice de Dieu et une seule chose le différencie de son voisin dans l'attribution de ses droits essentiels de vie : le soin qu'il aura mis à accomplir ses de-

voirs et à servir le bien commun, et non les succès qu'il aura obtenus à revendiquer ses droits ou à imposer sa volonté.

Alors chaque homme n'a pas droit à une vie normale et à une juste rétribution de son effort parce qu'il les aura obtenus de force, mais parce qu'elles sont dues en justice, même ici-bas, à toute créature humaine qui les mérite.

Alors le droit n'est pas à la mesure de la puissance, mais à celle de la légitimité.

Alors la rétribution du travail de l'homme n'est pas une affaire de marché dans lequel le plus malin et le mieux renseigné triomphe de celui qui ne sait pas défendre sa cause et surtout de celui qui a besoin de satisfaire sa faim.

Alors la famille elle-même ne se présente pas comme un type d'égoïsme ou d'individualisme collectif, mais comme la véritable cellule humaine dont les besoins matériels, intellectuels et moraux exigent d'être satisfaits.

Si, dès le début même de l'économie, actuellement même encore régnante, le matérialisme n'avait pas présidé à l'établissement de la part de chacun dans la production, le prix de revient, qui a servi et sert encore, quoi qu'on en dise, à l'établissement du prix de vente, aurait compris comme élément incompressible un salaire et des conditions de travail en rapport avec les nécessités de la personne humaine et de son complément indispensable : la famille, et la concurrence se serait trouvée limitée par cette exigence absolue. Et nous ne nous trouverions pas devant les conséquences de ce système qui apparaissent à certains comme impossibles à éviter et à corriger.

Or, les syndicalistes chrétiens sont de ceux qui ne considèrent pas que ce mal soit sans remède et qu'il faille l'accepter comme une règle pour l'avenir.

Ils estiment, sans doute, que ce mal est trop profond et trop ancré pour être guéri par une panacée d'effet immédiat et universel. Et ils savent aussi que la patience est une vertu qu'ils doivent pratiquer.

Mais ils estiment, en même temps, que l'erreur initiale ne peut être acceptée comme un droit acquis et qu'elle doit être corrigée par des mesures successives qui rétabliront, autant que cela est possible à l'effort humain, l'équilibre détruit et la justice incompressible.

Toute solution, tout plan de reconstruction économique qui ferait abstraction de cette nécessité ou qui semblerait l'ignorer ne pourrait qu'aboutir à de nouvelles illusions génératrices de nouvelles catastrophes.

L'humanité ne saurait vivre en paix et prospérer si elle oublie l'émancipation et les exigences de la personne humaine.

J. ZIRNHELD.
(Syndicalisme)

LE XIX^e CONGRÈS DE LA FÉDÉRATION DES EMPLOYÉS

Henri Clément, Président de la Fédération, et Ernest Thiele, secrétaire administratif de la Fédération Internationale des Syndicats Chrétiens d'Employés, président les séances de ce Congrès.

Celle du matin fut occupée, en grande partie par le résumé et la discussion du rapport moral du Secrétaire général, Marcel Poimboeuf.

Malgré la crise, la Fédération et les Syndicats adhérents ont accru leur activité et leur influence.

S'inspirant des vœux du Congrès de 1935, le Bureau fédéral a mis sur pied quatre textes de propositions de loi qui seront déposés dès l'ouverture

Un banquet fraternel, auquel participèrent des représentants d'autres fédérations, vint clore la première partie de la journée.

Une déléguée du Syndicat des Employés de Nantes, présenta un rapport tendant à la « lutte contre l'avilissement des salaires, particulièrement par l'établissement de minima régionaux et professionnels et par une sévère réglementation des offres d'emploi dans les journaux ».

Les vœux adoptés en conclusion requièrent un régime plus sévère de placement et une réglementation reconnue indispensable des offres d'emploi confiées à la presse.



L'HOMME SANDWICH Est-ce compatible avec la dignité humaine ?

de la prochaine Chambre et qui visent : l'institution légale de la base mensuelle de la rétribution des employés ; l'obligation légale de l'application du principe : « à rendement égal, salaire égal » ; la nullité de plein droit des clauses écrites ou tacites de non-rembauchage ; l'interdiction et, pour les petits retraités, la réglementation des cumuls.

Par ailleurs, de nombreuses démarches et interventions ont tendu à la défense des lois sociales et plus particulièrement de celles concernant la durée du travail et le repos dominical. Sur ce dernier point, la Fédération a largement contribué à une application honnête et limitée aux cas de nécessité, des dérogations laissées à la disposition des autorités municipales.

Les décrets-lois, en ce qu'ils avaient d'arbitraire et d'excessif, ont suscité des protestations d'ampleur motivées dont plusieurs ont abouti à d'appréciables résultats.

Le Centre National des Voyageurs et Représentants, organisme spécialisé, a coopéré très utilement au vote, par la Chambre des Députés, du statut professionnel destiné à protéger cette catégorie de travailleurs.

Les délibérations d'une commission mixte constituée par la Confédération Française des Professions et la Fédération des Employés ont abouti à des résolutions communes contre les abus de certains magasins dits à prix uniques et ont eu, pour premier résultat, une démarche auprès du Ministre du Travail.

Les délégués des Syndicats d'Employés ont continué et amélioré leur représentation dans les divers organismes officiels de collaboration. Ils ont augmenté d'une vingtaine de sièges leur représentation dans les Conseils de Prud'hommes où plusieurs de leurs membres sont devenus présidents de la section commerciale, voire de l'ensemble des sections des Conseils de Prud'hommes de leur ville.

Ainsi s'est affirmée une fois de plus la prépondérance indiscutable de la Fédération, toujours prête, cependant à des ententes loyales et définies avec des organisations d'autres tendances.

Charles Gravey, trésorier, présente ensuite le rapport financier, qui fut adopté à l'unanimité.

« L'extension aux employés de la

législation sur les maladies professionnelles et la révision des règlements d'hygiène » ; tel fut le thème du rapport d'Edouard Laethier-Parly, Conseiller du Syndicat des Employés du Commerce et de l'Industrie de Paris, qui préconisa l'amélioration des règlements concernant l'hygiène et l'instauration légale en faveur des employés de la notion de maladie professionnelle.

Considérant que si la crise économique a pu obliger certains employés à une compression des frais généraux et à une réduction des salaires, d'autres employeurs, et en très grand nombre, ont scandaleusement profité de la surabondance de main-d'œuvre et pris frauduleusement prétexte de la crise pour réduire, eux aussi, les salaires sans y être, le moins du monde, contraints par la nécessité ;

Considérant que, non seulement, se trouvent ainsi lésés les travailleurs et leurs familles privés du minimum de bien-être et de dignité auquel il est légitime qu'ils prétendent, mais encore que des abus de ce genre retardent et compromettent, par la diminution du pouvoir d'achat des masses laborieuses et par une nouvelle chute des capacités de consommation, le retour à des conditions économiques normales ;

Considérant le tort qui est causé, à la fois, aux travailleurs et à l'économie nationale par diverses pratiques telles que les tendances à la suppression de la périodicité mensuelle de la rétribution des employés, l'inégalité injustifiée des salaires entre les travailleurs des deux sexes, les clauses écrites ou tacites de non-rembauchage par lesquelles certains employeurs visent à mettre obstacle à la liberté du travail et à la défense des salaires.

L'ORDRE DU JOUR DU CONGRÈS DES CHEMINOTS DE FRANCE

« Les Cheminots de France du Réseau de l'Etat, réunis en leur congrès annuel, à Nantes.

« Après avoir entendu les divers rapports présentés par le Bureau, constaté la bonne tenue de leurs Syndicats, et noté avec satisfaction les progrès réalisés depuis le dernier Congrès ;

« Approuvent l'action menée par le Bureau au cours de l'exercice écoulé.

« Conscients de la gravité accrue de la crise économique et financière dont, sans en être aucunement responsables, les Travailleurs subissent cependant les plus lourdes conséquences ;

« Constatant l'inefficacité des sacrifices imposés par les décrets-lois, mesures d'exception qui, en diminuant le pouvoir d'achat d'une masse importante de consommateurs, n'ont fait qu'accroître une crise qu'ils prétendaient conjurer ; en réclament à nouveau, très énergiquement, l'abrogation pure et simple ;

« Proclamant l'urgence d'une réorganisation générale des Cheminots de France, telle qu'elle a été préconisée de longue date par leur Fédération, préluce indispensable à une coordination rationnelle qui tienne compte de l'intérêt national et des intérêts légitimes des usagers et du personnel.

« Prenant acte de la réunification des deux C. G. T., déclarent, en plein accord avec la C. F. T. C., que, sans méconnaître la solidarité profonde existant sous le régime du capitalisme et du salariat, entre les Travailleurs de toutes catégories et de toutes opinions, il est impossible, moralement et pratiquement, de réunir dans le cadre de la même organisation, pour une activité féconde, des éléments sé-

parés par de graves divergences doctrinales ;

« Restent disposés à réaliser des ententes précises entre toutes les organisations syndicales nationales pour la défense de leurs droits menacés, sans que se trouve compromis le principe de la liberté syndicale, seul compatible avec un régime démocratique assurant à chaque tendance une représentation professionnelle équitable.

« Réclament à nouveau la réalisation des revendications formulées dans les précédents congrès, notamment :

— Réintégration immédiate des agents mineurs après leur service militaire ;

— Application stricte de la journée de 8 heures ;

— Extension de la semaine anglaise ;

— Application de la semaine de 40 heures dans les ateliers, bureaux et magasin à service sédentaire ;

— Congé annuel porté à 21 jours ;

— Représentation proportionnelle syndicale.

Le Congrès :

« Affirme sa solidarité avec les autres travailleurs pour le maintien des lois sociales et des conditions normales d'existence ;

« Fait confiance à l'Union Etat et à la Fédération des Cheminots de France pour poursuivre l'action destinée à faire aboutir ces revendications ;

« S'engage à collaborer à l'instauration d'un ordre économique et social nouveau qui donnerait au Travail, représentant la part véritablement humaine de la production la place à laquelle il a droit, suivant un programme dont les grandes lignes sont indiquées dans le Plan de la C. F. T. C. et en fonction de l'Idéal de Justice et de Paix sociale, gage de cette Paix totale vers laquelle tendent les meilleures des aspirations des Peuples. »

Sténo-Gazette

— Le Cartel intersyndical chrétien des services publics qui groupe les Fédérations et Syndicats de fonctionnaires, de cheminots et personnels des services publics ou assimilés, a tenu, le 4 mars, une réunion au cours de laquelle il a mis sur pied un plan d'action, en vue d'obtenir une réforme des décrets-lois de juillet 1935.

Le Cartel, en outre, a demandé audience au Président du Conseil des Ministres, afin de lui exposer ses observations et suggestions à cet égard.

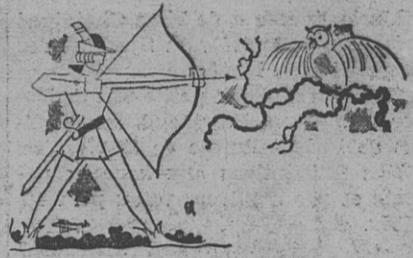
Enfin, il a élaboré, en vue des prochaines élections, un programme législatif inspiré du « Plan de la C. F. T. C. » programme qu'il se propose d'adresser aux différents candidats.

— La Fédération des Syndicats professionnels des Cheminots de France (C. F. T. C.) avait d'ailleurs déjà préparé son programme législatif fédéral qui est publié dans le « Cheminot de France » de mars 1936. Ce programme vise d'abord la réglementation des transports comportant, notamment, une coordination rationnelle des différents modes de locomotion avec une représentation directe des usagers et du personnel dans les Comités de coordination, etc. Ensuite, l'application de lois sociales existantes ou à voter, sur la durée du travail, le repos hebdomadaire, les assurances sociales, les retraites, la réintégration des anciens agents mineurs des réseaux dès leur retour du service militaire, etc.

— L'Union algérienne des Syndicats chrétiens, vient de créer, à l'usage des adhérents et sympathisants du Syndicat professionnel des ouvriers Coiffeurs, récemment affilié, une école de perfectionnement de coiffure. Les cours comportent à côté des notions générales, comme le français, le dessin, la chimie, l'hygiène, etc., des études intéressant spécialement la profession.

— Une foule enthousiaste a assisté à Touvoing, au XVII^e Congrès de l'Union Régionale des Syndicats Libres du Nord, présidé par Jules Zirnheld.

— Les journaux ont annoncé qu'une épée ayant, paraît-il, appartenu à Napoléon, et qui se trouvait égarée à Berlin, a été acquise par le Musée de l'Armée, pour une somme de 130.000 francs. Ce n'est pas cher, si l'on songe que la chapeur qu'elle dégage, nous dit-on, va pouvoir servir à chauffer la soupe des invalides jusqu'à la disparition du dernier de cette espèce de mortels qui, comme chacun sait, ne doit jamais s'éteindre.



Il y avait une fois...

Il y avait une fois, dans une grande ville de France, un Syndicat chrétien qui avait déjà obtenu un certain nombre de notables améliorations pour les employés de diverses catégories de cette ville, entre autres, la semaine anglaise pour le plus grand nombre d'entre eux.

Ayant cru le terrain préparé, par suite de ses relations, de certaines démarches, de l'évolution du temps et des esprits, pour une extension de cet avantage aux autres catégories d'employés, il demanda à un groupement catholique ami de bien vouloir convoquer à une réunion, au cours de laquelle la question serait exposée, quelques-uns des patrons intéressés.

Une vingtaine de convocations furent ainsi adressées. Et le jour de la réunion, il en vint... un !... Et un choisi ! Aimable comme l'as de pique, et ouvert aux questions sociales comme un sanglier des Ardennes. Ecoutez :

— Vous voulez l'extension de la semaine anglaise ? C'est-à-dire 26 jours de congé par an, n'est-ce pas ?

— Nous désirons que bénéficient du repos du samedi après-midi ou de celui du lundi matin, les employés qui en sont encore privés.

— Alors vous croyez que ceux qui font la semaine anglaise en sont si heureux que ça ? Mes employés, eux, ne me l'ont jamais demandée...

— Cela n'est pas surprenant. — Et que feront-ils pendant ce temps ? Ce sera favoriser l'oisiveté ; ils iront remplir les cabarets...

— Monsieur, nous parlons sérieusement.

— Moi aussi ! Qu'ont-ils besoin de cela, les employés ? N'ont-ils pas déjà la journée de 8 heures ? Autrefois on travaillait 10 et 12 heures, et on ne s'en portait pas plus mal...

— Autrefois aussi, on s'éclairait à la résine, et on vivait bien... Pourquoi a-t-on changé ?

— Et nous aurions pu ajouter, si nous avions su alors que ce monsieur était horloger :

— Autrefois, on se contentait d'un cadran solaire. Pourquoi a-t-on fait des horloges et des montres ? Il est vrai que vous n'auriez peut-être pas la même situation qu'aujourd'hui...

— Et dire que tout son raisonnement se tint à ce niveau ! Nous perdions notre temps.

Nous nous sommes donc levés, sans insister davantage. Mais nous n'avons pas pu empêcher de lui dire, avant de claquer la porte :

— Monsieur, ce sont des hommes comme vous qui, par leur résistance aux légitimes aspirations des travailleurs, provoquent la montée de la vague rouge qui, bientôt peut-être, va nous submerger. Plaise au ciel que vous et vos semblables en soyez les seuls victimes !

La collaboration ne serait-elle donc plus qu'un rêve, et faudrait-il nous résoudre, pour faire régner la justice sociale, à ne compter plus que sur la lutte et la force brutale ?

— Hier, nous lisions dans les journaux cette parole de G.H. Robles, désabusé :

— En vérité, les classes privilégiées doivent être bâtonnées pour comprendre. Cela ne doit pas être vrai que pour l'Espagne. Heureusement qu'il y a quelques courageuses exceptions. Mais si rares !... Si rares que c'en est désespérant. LOISELEUR.

Aux Amateurs de photos

La Voix des Travailleurs fait en ce moment un effort pour améliorer sa présentation.

Tous doivent collaborer à « leur » journal.

En conséquence, la rédaction demande à tous nos camarades photographes de lui envoyer des clichés.

Nous désirons surtout : des photos représentant la vie de travail, des ouvriers au boulot, des paysages industriels, des scènes populaires de la rue, les différentes phases de la construction d'un objet, etc., etc.

Nous demandons à nos amis de nous faire parvenir leurs clichés sur papier glacé, dans n'importe quel format. Les clichés non passés seront rendus. Attention ! pour un bon cliché dans le journal, une bonne photo bien contrastée ! Merci d'avance ! LA REDACTION.



UN ARPETE AU BOULOT

BELLE JARDINIÈRE

PARIS La plus grande spécialité de VÊTEMENTS pour Hommes, Dames, Enfants PARIS
Seule Succursale dans la Région : **NANTES** 12, Rue du Calvaire Téléphone 142.78 Chèques Postaux : 83.20

Les "MESSAGES" de la Région de l'Ouest

DANS NOS FAMILLES

NAISSANCES
Nous sommes heureux d'apprendre la naissance de :
Marie, 4^e enfant de Mme Chataigné (née Jeanne André), du Syndicat des Employées de Nantes.
Geneviève, fille et petite-fille de Roger et Ephem Bershand, du Syndicat de la Métallurgie de St-Nazaire.
Nos félicitations aux heureux parents et nos meilleurs vœux pour les bébés.

MARIAGES
Nous apprenons avec plaisir le mariage de :
Mlle Marie Clergeau, du Syndicat des Dames Employées de Nantes avec M. Marcel Guyot, du Syndicat des Employés de Nantes.
Mlle Rassin, du même Syndicat, avec M. Ledennic.
Nos bien vives félicitations et nos meilleurs vœux aux nouveaux époux.

DECES
Nous avons la douleur d'apprendre le décès de :
Mlle Choblet, tante de Mlle Choblet, du Syndicat de l'Aiguille de Nantes.
Mlle Marguerite Gilbert, du Syndicat des Employées de Nantes.
Mme Lemaitre, mère de Mlle Agnès Lemaitre, du même Syndicat.
Mme Rogeon, grand-mère de Mlle Lucienne Chauvin, membre du Conseil du Syndicat des Employées de Poitiers.
Mme Elie Mallet, ancienne syndiquée, et sœur de Mlle Marthe Brix, du même Syndicat.
Mme Talhouarne, mère d'une syndiquée Employée de St-Nazaire.
Mlle Julienne Fortin, membre du Syndicat de Cholet.
A nos amis éprouvés ainsi qu'à leurs familles, nous offrons nos vives et chrétiennes condoléances.

Où passer vos VACANCES ?
A la Mi-Cotière
Maison de repos ouverte toute l'année à OUDON (Loire-Inférieure)

Aux militants...
Tous aux Sables-d'Olonne le 24 Mai 1936

C'est le 24 mai que nous allons tenir notre Congrès de l'Union Régionale aux Sables.
Nos camarades de là-bas se préoccupent déjà de l'organisation et veulent préparer un Congrès supérieur peut-être aux précédents.
La dernière Assemblée générale du Conseil de l'U.R. a étudié et mis au point le programme définitif ; nous le publierons le 25 de ce mois.
Qu'il suffise de savoir que, après la messe du Congrès, la séance d'études durera toute la matinée ; que nous passerons en revue l'activité de l'année dans chaque profession ; que nous entendrons un rapport sur la baisse des salaires et que nous discuterons de quelle façon nous y opposer.
Qu'à midi nous aurons notre banquet.
Et que l'après-midi, à la séance de clôture, il y aura un discours de Gaston Tessier.
Militants, tous aux Sables, le 24 mai.
Le Bureau de l'U. R.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

du Conseil de l'Union Régionale de l'Ouest

Elle a eu lieu le dimanche 22 mars, rue de Bel-Air, à Nantes.
Paul Foulon, président de l'U.R., ouvre la séance par un mot de bienvenue et passe immédiatement la parole à A. Belleuvre, Secrétaire général de l'U.R. Celui-ci retrace l'activité du trimestre dans chaque syndicat d'abord au point de vue formation, où il signale l'ouverture de nouveaux cours professionnels et le développement des cercles d'études syndicaux. La propagande n'a pas été négligée puisque quelques meetings et séances se sont tenus dans la plupart des unions locales. On signale un peu partout que l'on pense à la diffusion et au soutien de « La Voix des Travailleurs ». A La Roche-sur-Yon en particulier, les Cheminots vendent notre journal à la criée.
Quant à l'entraide, elle ne cesse pas d'être à l'ordre du jour surtout dans cette période de crise : services de placement, caisses de chômage fonctionnent un peu partout.

Les revendications que nos syndicats ont portées ce trimestre sont nombreuses : remboursement de prélèvements, échec à une baisse de salaires de 10 %, lutte contre les décrets-lois, cahiers de revendications, grèves, etc., etc. Dans l'ensemble, nous luttons pour maintenir les salaires.

A la suite de ce compte-rendu, C. Nasset, des Employés de Nantes, fait une proposition pour la constitution d'une organisation financière gérée par les syndicats. Ce projet est pris en considération et sera étudiée par le bureau.

A. Belleuvre donne ensuite connaissance des travaux du dernier Comité National.

La journée confédérale aura lieu le 11 octobre : 10 % du bénéfice restera aux Syndicats.

Le Congrès confédéral aura lieu les 31 mai et 1^{er} juin.

Le Comité a constaté que le coût de la vie n'avait pas baissé.

L'année prochaine étant le cinquantième des Syndicats Chrétiens, il a été décidé de le fêter à la Pentecôte à Paris, à l'Ascension en Province.

A. Belleuvre fait ensuite deux petites communications, l'une sur le plan de la C.F.T.C., l'autre sur la défense de la chaussure et la lutte contre la maison Bat'a.

L'ordre du jour apporte ensuite la discussion du programme du Congrès de l'U.R. aux Sables. Après un long échange de vues, on décide que les rapports d'activité seront faits par corporations et l'on accepte le sujet d'études proposé à savoir : la défense des salaires.

Mais voici midi et l'on se rend au déjeuner.

La séance reprend l'après-midi.

C. Mabit rappelle l'importance de la presse syndicale et donne quelques consignes pour la diffusion et le progrès de « La Voix des Travailleurs ».

L'on entend ensuite Paul Besselut dans un rapport sur l'aide à apporter aux chômeurs, à la suite de quoi les délégués notent des consignes pratiques.

Puis, Lucien Denis traite la question des accords professionnels.

Paul Foulon termine cette réunion générale du Conseil de l'U.R. en remerciant les délégués et en rappelant les principales consignes données au cours de la journée.

Employés

Marcel Poimboeuf expose les réalisations et revendications des Syndicats Chrétiens d'Employés

Les Employés nantais, de toutes catégories, hommes et femmes, se sont rendus nombreux à l'invitation du Syndicat des Employés et du Syndicat des Dames Employées du Commerce et de l'Industrie, qui organisaient hier soir une importante réunion publique de Défense professionnelle.

De ce fait, une belle assistance était réunie, Salle St-Michel, lorsque M. Foulon, président de l'Union Régionale des Syndicats des Travailleurs Chrétiens, ouvrit la séance.

M. Foulon exposa quel était le but de la réunion :

« Depuis longtemps nous agissons, nous obtenons des résultats intéressants ; mais nous ne nous faisons pas assez connaître. Le moment est venu de montrer l'œuvre que nous avons réalisée et ce que nous voulons faire. »

M. Belleuvre, l'actif secrétaire de l'U.R.S.T.C., présente alors un rapport précis, documenté et fort évocateur. Il retrace l'histoire du Syndicat des Employés hommes (celui des Employées dames ne fut créé que plus tard), fondé en 1908 par une poignée d'employés déçus qui, par leur ténacité, leurs efforts continus, surmontèrent une à une les difficultés nombreuses rencontrées dès le début.

Il énuméra année par année les campagnes entreprises pour la semaine anglaise et le repos dominical en particulier, et les succès de plus en plus considérables remportés aux élections prud'homales où, à chaque fois, un siège nouveau est conquis.

Les nombreuses créations des Syndicats Chrétiens, dont la dernière en date est la Caisse Chirurgicale Mutuelle Familiale qui, fondée voici trois mois, groupe plus de 2.000 adhérents, prouvent péremptoirement les résultats auxquels est arrivé ce groupement, appartenant à la plus forte Fédération d'Employés en France.

L'EXPOSE DE M. POIMBOEUF

M. Belleuvre passa ensuite la parole à une « voix autorisée », M. Marcel Poimboeuf, secrétaire général de la Fédération Française des Syndicats Chrétiens d'Employés. M. Poimboeuf, qui est déjà venu plusieurs fois à Nantes, est en effet l'un des hommes les plus qualifiés en France pour parler des questions syndicales.

L'orateur s'associe tout d'abord aux paroles de M. Belleuvre et se réjouit des difficultés que rencontre le Syndicat, car « elles montrent, dit-il, la réalité et la profondeur de notre action. »

Il définit ce qu'est le mouvement syndical chrétien, mouvement d'inspiration chrétienne ; « mais toutes les grandes et nobles idées ne sont-elles pas spécifiquement chrétiennes. »

Ce n'est point, poursuit-il M. Poimboeuf, un syndicat de lutte de classe. La lutte de classe, certains bourgeois égoïstes et même des patrons dits bien-pensants, en font autant que les extrémistes de gauche. Mais si ce fait est fréquent, ce n'est en soi pas un système à ne point prendre ; ce n'est ni un idéal ni un moyen. Quant à nous, nous luttons pour des réalisations fondées sur d'autres choses.

Le Secrétaire de la Fédération, dont le discours était haché d'applaudissements enthousiastes, aborda la question des formes d'action des

Syndicats : formation, revendications, entraide, représentation.

Formation d'ordre technique, social ou économique par des cours professionnels, des cercles d'études, de véritables écoles de formation sociale.

L'action revendicative s'effectue tant auprès des pouvoirs publics que du patronat, par des démarches et interventions de toute nature. Les cahiers de revendications, en particulier, remis à diverses entreprises, ont permis d'obtenir des améliorations importantes.

Enfin, partisans de la collaboration qu'ils pratiquent d'une façon continue, les Syndicats chrétiens d'Employés sont représentés dans des organismes d'importance et de genres fort divers : Conférences internationales du Travail, Conseil National Economique, Conseil supérieur du Travail, Commissions départementales ou locales d'enseignement professionnel.

Un Congrès fédéral a été tenu le 8 mars ; un texte rédigé en collaboration avec la Confédération Française des Professions — organisme patronal — y fut adopté, ainsi que des conclusions très précises visant en autres choses : l'avilissement des salaires, les exhibitions faites dans les vitrines, la musique perpétuelle et exténuante dans certains magasins.

Le conférencier en arriva ensuite au plan de la C.F.T.C. ; mais le temps pressant, il ne put malheureusement s'effeuiller ce sujet capital, ce plan qui veut que la profession soit organisée, l'économie ordonnée.

Et il conclut :

« Notre mouvement est un mouvement profondément dévoué à l'amélioration du sort des employés. Il veut que le travail soit partout respecté et que le travailleur soit toujours regardé comme un homme. »

La réunion étant publique et la contradiction permise et même demandée, après ce magistral exposé, le Secrétaire de la Chambre Syndicale des Employés de Nantes exposa à la tribune le point de vue de la C.G.T. ; il multiplia affirmations et dénégations, mais n'apporta guère de preuves à ce qu'il avançait.

La réponse vint vive et rapide, mais toujours courtoise, et M. Poimboeuf eut tôt fait de réfuter avec verve et force preuves et documents officiels à l'appui, les dénégations de son bouillant adversaire.

(Compte-rendu paru dans l'Echo de la Loire du 31 mars.)

Services publics et concédés

Syndicat des Secrétaires de Mairie de la Loire-Inférieure

Cotisations

Nos adhérents sont priés de bien vouloir se mettre en règle et de nous envoyer le montant de leur cotisation annuelle pour 1936, dans les mêmes conditions que l'année dernière, au compte chèque-postal n° 208.73, Union Nantaise Syndicats Chrétiens, 10, rue de Bel-Air, Nantes.

Quelques très rares adhérents n'ont pas encore réglé 1935. Nous les prions de régler les deux années à la fois.

Circulaire du 28 Février

Nous avons reçu à peine une trentaine de réponses, qui nous ont apporté environ 120 noms. Prière à tous ceux qui n'ont pas encore répondu de bien vouloir le faire sans plus tarder.

Syndicat des Secrétaires de Mairie de Vendée

Contribution foncière

Construction nouvelles. Exemption exceptionnelle de quinze ans.

En vertu de l'art. 46 de la loi du 28 février 1933 modifiant l'art. 1^{er} de la loi du 29 juin 1929, l'exemption exceptionnelle de quinze ans (instituée en 1922) ne devait plus s'appliquer qu'aux constructions nouvelles, reconstructions et additions de construction qui seraient achevées au 1^{er} janvier 1935.

Une loi du 15 février 1935 a, dans son article unique, apporté un adoucissement à cette disposition.

Les constructions qui ont été terminées au cours de l'année 1935 bénéficieront encore d'une exemption de quinze ans. Celles qui ne seront achevées qu'en 1936 ou en 1937 auront droit à une exemption de dix ans. Enfin, celles dont la fin des travaux n'aura lieu qu'en 1938 ne disposeront plus que d'une exonération de cinq ans.

En vertu de l'art. 6 de la loi du 31 mars 1932, « les déclarations de construction faites à la mairie après l'expiration du délai légal donneront droit aux exemptions d'impôts prévues,

lique, puisque nous sommes des catholiques.

Après l'exposé des avantages que l'ouvrier retire du Syndicat, Chauve nous a parlé de l'action du Syndicat Chrétien, de la question des heures supplémentaires et de la dernière grève.

Tous nos remerciements aux camarades Chauve et Kergal pour leur causerie si instructive. Notre adhésion au Syndicat Chrétien prouvera qu'elle nous a pleinement convaincus.

Le Secrétaire, Constant HALGAND.

Chez les « Gars de la Route »

Le samedi 25 mars, un bon groupe de chauffeurs, receveurs, et autres professionnels appartenant à diverses entreprises de transports automobiles sur route, répondait, malgré la présence d'un mouchard bien connu — et qui en prit pour son grade — à une convocation qui avait été distribuée sur les lieux de travail en même temps que notre « Voix des Travailleurs » du 25 mars, portant un article spécial à leur intention.

Ce fut un beau succès. Nos camarades cheminots-Etat, qui tenaient chez nous leur congrès fédéral le lendemain, étaient venus, tant dirigeants locaux que dirigeants fédéraux, pour encourager leurs frères de la route, et leur exposer les avantages que les travailleurs du rail, grâce à l'organisation syndicale, avaient obtenus et permettre ainsi à leurs camarades, défavorisés sur bien des points, de préciser les revendications à présenter aux entreprises routières.

Nos camarades Cheminots, est-il besoin de le souligner, n'avaient nullement l'intention de dresser le personnel routier contre les entreprises de la route, au bénéfice des compagnies de chemins de fer. Les gars de la route ne s'y sont pas trompés non plus, et de même que les Cheminots désirent et pratiquent autant que faire se peut, la collaboration avec les compagnies de Chemins de fer, dans l'intérêt commun bien compris, de même c'est toujours l'intention des travailleurs routiers de chez nous de rechercher la collaboration, seule formule susceptible de satisfaire l'intérêt général.

Que pourrait-on souhaiter de mieux que, d'un côté une commission mixte (mi-patronale mi-ouvrière) des chemins de fer, et de l'autre une pareille commission mixte des transports sur route ? Et, pour couronner le tout, une sorte de super-commission mixte rail et route, qui aiderait vigilement à trouver la formule idéale de cette fameuse coordination du rail et de la route, qui semble si mal « emmanchée » à l'heure actuelle.

On peut donc s'étonner à bon droit de trouver certains patrons totalement réfractaires à l'organisation syndicale ouvrière. Les patrons sont pourtant bien eux-mêmes syndiqués. Pourquoi vouloir refuser à autrui un droit dont on est soi-même le premier à jouir ?

Cela n'a pas d'ailleurs arrêté les gars de la route. Nous avons en ce moment un paquet d'adhésions capable de faire plier une crise de nerfs au mouchard le plus « collotté ». Notre syndicat, formé le 20 décembre dernier, représente maintenant la plus forte organisation ouvrière routière de la région. Il ne craint rien. Pas plus que ses adhérents d'ailleurs. Car la solidarité n'est pas un vain mot.

Mais, est-il besoin de parler ainsi ? On vient de nous dire, en effet, que tel patron veut se montrer beau joueur, et accepter de bonne grâce ce qu'il ne peut plus désormais éviter. C'est évidemment pour lui la meilleure solution.

Elle est également excellente pour nous, car elle nous permettra sans doute de rester sur le terrain de la collaboration, que nous préférons mille fois, est-il besoin de le dire, à celui de lutte sur lequel trop souvent certaines incompréhensions patronales nous entraînent.

A. NOEL

Pour le Conseil Syndical, Le Président, R. GLOTIN.

Nous adressons nos plus vives félicitations à notre bureau fédéral pour l'activité dont il a fait preuve en cette circonstance comme d'ailleurs dans tout ce qui touche la défense de nos intérêts, ce dont nous avons eu confirmation d'une façon particulièrement intéressante au cours de l'exposé de Mlle Rey.

Pour le Conseil Syndical, R. GLOTIN.

VOUS SEREZ BIEN SERVIS... A LA

Mercerie Moderne LEDOUX-PAUTROT
1, rue de la Regratterie POITIERS

Angle Place Royale et rue d'Orléans, 17 NANTES

Spécialités :- Ordonnances Homéopathie :- Herboristerie

PARFUMERIE OPTIQUE MEDICALE

CEINTURES - CORSETS BANDAGES HERNIAIRES PÉDICURE

Expédition franco à partir de 50 francs d'achats PRIX LES PLUS BAS

Les Vignes à Complant (Suite)

DESTRUCTION PARTIELLE ET PROGRESSIVE DE LA PROPRIÉTÉ DU COMPLANTEUR AU XIX^e SIÈCLE

1^o Existence de la propriété réelle et immobilière du Complanteur au XIX^e Siècle

a) Les contractants. — L'expropriation légale du complanteur, proclamée par le décret-loi de l'an VIII, n'eut aucune conséquence sérieuse, notable sur la situation de fait des deux intéressés pendant la plus grande partie du XIX^e Siècle.

Le décret, ses promoteurs ne cherchèrent point à en devenir les bénéficiaires ; les complanteurs, les anciens seigneurs bailleurs rentrés dans leurs domaines, ou l'ignorèrent,

ou le méprisèrent, ou au moins n'en tirèrent aucun compte. Les termes des baux et actes furent cependant quelque peu modifiés.

b) Les praticiens. — Nouvelle terminologie. — Les mots adoptés par le tribunal et quelques notaires après l'ordonnance de 1760 furent universellement employés, et reparurent aussi quelques termes du haut moyen-âge. La propriété du bailleur ne fut plus appelée droit aux rentes foncières, droit de complant, droit aux redevances établies sur les fonds et emplacements transportés aux preneurs, mais propriété du fonds. Les mots complant, droit de complant, le complant seulement, le complant et non le fonds, domaine utile désignent la propriété du complanteur.

« Le bailleur, grâce à la résiliation, peut faire rentrer le complant, suivant l'expression consacrée, dans son domaine utile » (1). Pendant le contrat, le complant était donc dans le domaine utile du complanteur.

2^o Origine de la propriété du Complanteur

La propriété, le droit réel du colon a deux origines distinctes. Ce droit vient ou d'un contrat fait depuis l'an VIII ou d'un bail antérieur à l'an VIII. Les nouveaux contrats, les nouveaux baux, conformément aux clauses de style, à la volonté des contractants, à la doctrine séculaire, aux ordres des notaires et praticiens sont transcrits aux hypothèques par application de la loi du 21 nivôse an VII (2), comme le sont, sous la nouvelle législation, les contrats de rente viagère, les contrats portant translation, transport, démembrement de la propriété du bailleur, du rentier futur et confèrent au preneur, au complanteur, un droit réel, immobilier sur le terrain concédé.

Le droit réel et immobilier du colon provient surtout, — la plupart des contrats n'ayant point été renouvelés, — des anciens baux et transports perpétuels dont l'ordonnance

de 1760 et le décret-loi de l'an VIII n'ont ni altéré, ni détruit pratiquement, de fait, les effets essentiels.

3^o Caractères des deux propriétés

Les deux propriétés pour les intéressés, pour les praticiens, pour le fisc, pour toutes les administrations, sauf celle du cadastre, sont deux droits réels, distincts et parfaitement délimités. Ces deux propriétés ont chacune vie propre, indépendante. Le domaine du fonds comprend, avec la vigne, les haies et les arbres plantés dans les haies, les murs, chaintres et chemins du clos. Le complant, le domaine utile est limité au terrain utilisé, occupé par la vigne, comme il l'a toujours été depuis l'origine du bail.

Ces deux propriétés sont déclarées, par les actes, propriétés immobilières, données l'une et l'autre en garantie hypothécaire, inscrites à l'enregistrement, échangées l'une pour l'autre et lors de l'échange considérées par les intéressés, les notaires, le fisc, comme de même nature et de valeur

égale.

Ces deux propriétés, lors des mutations, faites le plus souvent par acte notarié, paient l'une et l'autre les droits grevant la propriété immobilière, droits professionnels à leur valeur respective. Cette valeur est, en principe, égale à la moitié de la valeur totale de l'immeuble. (3)

4^o Preuves actuellement existantes des deux propriétés

Les actes de propriété (succession ou achat) possédés par le colon et les propriétaires, les minutes des notaires, les bureaux de l'enregistrement et des Hypothèques, proclament, pendant plus de la moitié du XIX^e Siècle, l'existence, la réalité, le fait de ces deux propriétés immobilières.

Joseph BRETONNIÈRE, Licencié en Droit.

(1) Sibille, p. 308, art. 690.
(2) Dictionnaire de l'Enregistrement (V^o Bail à complant, n^o 9).
(3) Voir article 15 Septembre 1935.

FAITES TOUS VOS ACHATS A

Télé. 123.28

NANTES

R. C. 553

LA CHATELAINNE

Télé. 123.28

R. C. 553

ST-NAZAIRE

COMPAGNIE FRANÇAISE

NANTES
CONFECTIONS POUR DAMES
CHEMISERIE
BONNETERIE

LES PLUS IMPORTANTS RAYONS DE
TISSUS
LA MAISON QUI VEND LE MEILLEUR MARCHÉ

NANTES
RAYONS ABA PRIX
TOUS LES OBJETS USUELS
VENDUS AU-DESSOUS DE **10 FRANCS**

SYNDICATS FEMININS

A Nantes

Au Palmarès de l'Exposition Régionale du Travail

Cette Exposition, qui s'est tenue au Château des Ducs de Bretagne du 14 au 29 mars, a connu un juste succès. Les nombreux travaux de tous genres, qui y figuraient méritaient pour la plupart l'admiration et les louanges qui ne leur ont pas été ménagés.

Les Cours Professionnels des Syndicats Féminins de Nantes y ont tenu une place très honorable et à la suite de l'attribution des récompenses, présidée par M. le Préfet de la Loire-Inférieure, les noms des lauréates de nos cours ont été proclamés à plusieurs reprises, et les Cours eux-mêmes se sont vu attribuer un Diplôme d'Honneur pour l'ensemble de leur Exposition, démonstration pratique de la qualité de l'Enseignement qui y est dispensé. Une Médaille d'Or, quatre Médailles d'Argent, quatorze Médailles de Bronze sont en effet, venues récompenser le bon travail des professeurs et des élèves.

Voici les noms des heureuses lauréates :

Diplôme de Médaille d'Or : Mlle Marcelle Kerdavid.

Diplôme de Médaille d'Argent : Mlles Anne Dieulangard, Marcolle Bourry, Marie Hourdeau, Jacqueline Marion.

Diplôme de Médaille de Bronze : Mlles Marie-Louise Robert, Madeleine Mollé, Lina Jouaud, Georgette Caudal, Germaine Nicolas, Paulette Bréchet, Marie-Louise Duc, Yvonne Hervé, Renée Jivresse, Louise Bercey, Simone Robuchon, Simone Lemnior, Paulette Nicolas, Jeanne David.

A toutes, avec nos félicitations, nous leur adressons nos remerciements pour l'honneur qu'elles font rejaillir sur leurs chers Syndicats.

La Matinée artistique du 15 Mars

Malgré le soleil qui invitait à la promenade, un public nombreux était venu applaudir les excellents artistes du Théâtre Comedia, qui avaient bien voulu mettre leur talent au service de nos Cours professionnels du soir.

Au lever du rideau, « Rosalie » mit toute la salle en galeté. Après un entr'acte qui permit une vente active de pochettes-surprises, le spectacle reprit avec « Le Fibustier », la pièce célèbre en vers de Jean Richepin, qui très bien interprété par Mme Legrain et Mlle Renée Barreau, MM. Legrain, Lyonel Pellerin et Michel Doucet, obtint un succès complet même auprès des plus exigeants.

La Commission des Cours des Syndicats Féminins renouvelée les remerciements à tous : aux artistes, aux vendeuses, à tous ceux qui ont offert leur concours pour l'organisation ; et aux spectateurs qui, ayant compris la nécessité toujours plus grande d'une bonne formation professionnelle, avaient bien voulu répondre à notre appel en venant nombreux nous aider et nous encourager à assumer les charges matérielles de plus en plus lourdes qui grèvent nos cours du soir.

Une Promenade de « Jeunes »

Les « Hermies » organisent, pour le 17 Mai prochain, une journée de plein air. Les autocars conduiront la bande joyeuse à la Mi-Croix, où pendant les belles heures de la matinée, les excursions sur les coteaux et une partie de ballon par équipes prépareront les appétits au déjeuner sur l'herbe.

Ensuite, départ pour : Ancenis, Varades, Saint-Florent-le-Viel, N.-D.-du-Mariais, Liré, Champcoceaux, La Varenne, Saint-Sébastien et Nantes vers 8 h. 30.

PRIX : 15 FRANCS. On peut se procurer le pain et la boisson sur place à condition de prévenir à l'avance.

Pour inscription et renseignements, s'adresser à la Permanence des Jeunes, le samedi, de 17 à 19 heures, 8, rue de Bel-Air.

UNE JOURNÉE AU MONT ST-MICHEL

Notre promenade annuelle aura lieu le **Dimanche 7 Juin**, au Mont Saint-Michel.

Voici un aperçu du programme de la journée :

Départ vers 5 heures par Derval, Rennes, Antrain, Pontorson et le Mont Saint-Michel. Visite du Mont, déjeuner.

Retour par Cancale, Paramé, Saint-Malo, Dinan, Rennes, Derval et Nantes.

Prix : 55 francs, repas non compris. Nous vous demandons de donner votre adhésion le plus vite possible à la Permanence, où tous renseignements complémentaires vous seront donnés.

A S'-Nazaire

Convocation

Cercle d'études mensuel, le dimanche 19 avril, à 9 h. 1/2, au Siège social, 20, rue du Maine.

Sujet traité : Commentaire de l'Encyclique « Quadragesimo Anno ». Le Bureau.

A Cholet

Création d'une Caisse de Chômage

Depuis 1931, le compte rendu financier annonçant chaque année du déficit, le Conseil au cours de 1935 a étudié la chose et ne voulant pas augmenter la cotisation, pourtant peu élevée quand on la compare à celles des Syndicats adresses, a soumis deux projets à l'Assemblée générale du 16 février dernier.

La caisse de secours mutuels grève sensiblement le budget chaque année et d'autre part les Assurances Sociales et les Allocations Familiales qui n'existaient pas lors de sa fondation, assurent maintenant des indemnités très appréciables pour la maladie, la maternité, etc. Notre caisse n'a donc plus sa raison d'être.

Une caisse de chômage pourrait rendre par la suite d'utiles services aux syndiqués. Un restaurant féminin rendrait aussi de grands services à Cholet. Si nous avons loué le local actuel, c'est en vue de faire plus tard une maison de famille syndicale comme le Foyer de l'Ouvrière à Angers. Pour cela il faut que nous ayons une certaine somme de côté afin de monter une œuvre sociale et la faire prospérer.

Les syndiqués présentes ayant opté pour la caisse de chômage et la suppression de la caisse de secours mutuels, le Conseil Syndical au cours des mois qui vont suivre va donc étudier le fonctionnement d'une caisse de chômage et nous mettra au courant de sa fondation.

Notre Fête du Travail

Dans sa réunion du 2 mars, le Conseil a décidé que la fête annuelle aurait lieu le jour de l'Ascension, 21 mai. Comme les années précédentes, elle comprendra une messe le matin, à l'intention des membres vivants et défunts du groupement et l'après-midi une séance récréative. Pour cette séance nous comptons sur les précieux concours de toutes nos artistes, aussi nous prions toutes celles qui désirent jouer de bien vouloir se faire connaître dès maintenant.

Promenade du 14 Juillet

Saint-Brieuc a été choisi comme but de notre promenade syndicale. Notre amie Marie Chauveau, que vous avez tous connue, fait en ce moment son noviciat là-bas chez les Franciscaines Missionnaires. Avant son départ elle nous avait invitées à aller la voir en promenade et il y a quelques mois elle nous renouvelait son invitation.

Une excursion en Bretagne sera très agréable. Que celles qui ont l'intention d'y aller le fassent savoir dans le courant de mai afin que voitures et chambres soient retenues en temps voulu. Préparons nos bourses...

ÇA et LA

Nantais !

Avez-vous retenu à votre calendrier **LES DIMANCHES 19 OU 26 AVRIL** pour venir applaudir **A SAINT-STANISLAS « LA BARONNE ET SON CURÉ »**

Location : Librairie de la Bonne Presse, place Saint-Pierre

Horticulteurs d'Angers

Action syndicale

Dans la réunion de février 1936, le Conseil Syndical avait décidé de soumettre aux autorités compétentes une proposition tendant à instituer un concours pour l'admission des candidats jardiniers à la Ville d'Angers, et pour l'accès aux différents grades : sous-chefs, chefs, etc.

A cette occasion, nous suggérons l'idée d'avantager à ce concours les élèves diplômés de l'Ecole d'Horticulture.

A cet effet, notre Président adressait deux lettres, l'une à M. le Maire d'Angers pour lui soumettre notre proposition, et la deuxième au Président de la Société d'Horticulture d'Angers, lui demandant d'insister auprès des Conseillers Municipaux, membres de cette Société, pour qu'ils appuient notre demande.

Notre lettre a reçu un accueil chaleureux à la Société d'Horticulture. M. Molland, président, a souligné à la dernière réunion la satisfaction qu'il éprouve de notre demande et un certain nombre de personnes présentes reconnaissent l'utilité et même la nécessité de ce concours.

M. Molland proposa qu'un certain nombre de points soit attribué aux diplômés de l'Ecole d'Horticulture, avec préférence pour le diplôme de maître-jardinier, qui englobe toute une série de diplômes, principalement celui de Floriculture.

MM. Delaunay et Mocquart, conseillers municipaux, présents à cette séance, promirent leur appui pour faire aboutir notre demande auprès des services intéressés.

A la fin de cette lettre, notre Président demandait également que les employeurs tiennent compte d'avantage des diplômés de capacité pour la rémunération du travail. Ces diplômes, en effet, ne servent actuellement à rien. Le silence le plus complet accueillait cette dernière demande, et M. Molland en conclut que la chose est malheureusement vraie.

Nous espérons que notre proposition sera examinée prochainement et acceptée par les autorités municipales, et ainsi les ouvriers qui ont travaillé pour acquérir des diplômes de capacité trouveront de ce côté une première récompense à leurs efforts.

DUMNACUS.

Réunion du 3 Mars

Nos amis sont venus nombreux, attirés par l'intéressante causerie que l'on attend de Jean Barillet, et par la présence de Joseph Lesciellour, de Trélazé.

L'hortensia et sa culture, tel est le sujet que nous traite J. Barillet. Depuis le bouturage jusqu'au forçage, nous suivons le développement de cette plante très connue et très estimée.

La parole est alors donnée à Lesciellour. Il lui a paru très utile de nous entretenir de « l'organisation

Bibliothèque

Notre « Bibliothèque » a augmenté ses rayons. Les mois prochains nous vous donnerons la liste des livres nouveaux dont elle a été dotée.

Nous prions ses lectrices de ne pas garder leurs livres après qu'ils sont lus. Plusieurs ont reçu un avis à ce sujet, quelques-unes n'y ont pas encore répondu, qu'elles veuillent bien le faire sans tarder.

intérieure d'un Syndicat », ayant, par expérience, remarqué que beaucoup de syndicats sommeillaient et tombaient même, faute d'une organisation intérieure sérieuse.

A côté des statuts, il nous expose la nécessité d'un règlement intérieur qui les complète et s'adapte aux différents services faits pour les syndiqués. Il nous montre, à l'appui, celui des Ardoisiers de Trélazé, et nous engage à en établir un de suite, si ce n'est déjà fait.

Ensuite, Lesciellour nous expose en termes précis ce que doivent être le président, le secrétaire, le trésorier, les conseillers : tous des militants qui se sentent responsables de la bonne marche de leur mouvement. Ce qui n'empêche pas que chaque syndiqué doit être un militant, tous ne pouvant assurer une fonction distincte comme les membres du Bureau. Pour ces derniers, à la connaissance parfaite des lois professionnelles et sociales, s'ajoutera un dévouement inlassable.

Le trésorier, dans sa tâche, sera aidé par des collecteurs, responsables des cotisations des membres qui leur seront désignés. Ils seront tous militants, car cette façon de percevoir les cotisations peut être un excellent moyen de propagande. Ainsi les cotisations se paient régulièrement et ne risquent pas, en s'accumulant, de rebuter un camarade devant une somme trop forte.

La causerie de Lesciellour est pour nous le coup de barre qui évite l'écueil. Ainsi prévenus, guidés par les bons conseils de notre ami, nous fortifions les bases de notre Syndicat et envisageons l'avenir avec confiance.

Nous remercions nos aimables conférenciers qui ont intéressé l'assistance par la documentation et la simplicité de leur parole.

Le Secrétaire : A. NOIREAUX.

Pensons à la **Souscription pour La Voix des Travailleurs** Il nous faut une bonne liste encore pour le 25

Au Longeron

Assemblée générale

Le Syndicat du Textile du Longeron a tenu sa première réunion annuelle le 17 janvier.

Le Président ouvre la séance en souhaitant la bienvenue à toute l'Assemblée. Le trésorier expose ensuite le compte rendu financier annuel du Syndicat, ainsi que celui des caisses de chômage ; quoique plusieurs milliers de francs aient été dépensés pour nos chômeurs, la situation trésorière reste assez satisfaisante.

Puis, notre camarade Paul Fleury, secrétaire permanent de l'Union Départementale du Maine-et-Loire, que nous avions invité à notre réunion, prend la parole et, dans un exposé simple, clair et précis, attire l'attention de l'Assemblée sur le recrutement syndical et sur l'importance de l'union de tous les travailleurs, de toutes les professions, pour le relèvement de la classe ouvrière, au point de vue social et moral.

En terminant, il remercie l'Assemblée d'être venue aussi nombreuse, malgré le mauvais temps, et de l'accueil qu'il avait reçu, et nous permet de revenir dès que nous le désirerons. Nous espérons que son appel sera entendu, et mis en pratique pour qu'un peu plus de justice et de charité viennent reconforter nos familles ouvrières.

LE PRESIDENT.

A Indret

UNION LOCALE

des Syndicats professionnels des Ouvriers d'Indret et du Bâtiment de la Montagne

Réunion générale

Profitant du passage à Indret de M. Piétri, ministre de la Marine, notre Syndicat professionnel d'Indret lui présenta un cahier de revendications générales.

Dès le lendemain de l'audience que le Ministre accorda à nos délégués, le Syndicat a tenu à réunir ses adhérents pour les mettre au courant de son action syndicale. Ce fut une occasion de plus pour nos camarades de venir nombreux écouter leurs dirigeants et, en particulier, le zélé secrétaire de l'Union Nantaise, Ch. Mabit, qui pendant une demi-heure nous tint sous le charme de sa parole et de ses précisions sur le plan de la C.F.T.C.

Notre camarade Nicolas, ayant comme assesseurs Blandin, du Syndicat d'Indret, et Toucane, du Syndicat du Bâtiment de La Montagne, ouvrit la séance et donna lecture des requêtes présentées à M. Piétri.

Ensuite compte-rendu est donné de l'audience accordée au Président Nicolas, accompagné du camarade Boullier.

Le Ministre tint à remercier notre organisation pour l'excellente présentation de nos requêtes, qui revêtent toujours un caractère spécial, soulignant notamment la note familiale et sociale.

Des différentes questions soumises au Ministre, plusieurs retinrent plus particulièrement son attention, entre autres : l'admission des apprentis à l'Etablissement, le service de Santé, la représentation proportionnelle au sein des commissions mixtes.

Cette audience nous a permis de connaître des vues de l'Administration Centrale et de poser de nouveaux jalons pour notre prochain Congrès.

Ensuite la parole est donnée à notre camarade Jolly, du Syndicat du Bâtiment, qui nous donne des détails au sujet de certaines revendications soumises à différents patrons locaux, notamment concernant le paiement des salaires.

Félicitons ce jeune Syndicat pour son activité ainsi que pour ses progrès constants en effectifs.

Pour terminer, Charles Mabit nous exposa le plan de la C.F.T.C., présentation forcément très brève, mais claire et nette. Il nous faudrait cependant trop de place ici pour retracer cette causerie. Ces quelques lignes suffiront à traduire notre pensée reconnaissante envers notre camarade Mabit. Nous formons d'autre part le vœu qu'il revienne souvent parmi nous.

Un Auditeur.

Notre Fête du Travail

La date en a été fixée au 24 mai. Que nos camarades se préparent et fassent de la propagande pour en assurer dignement le succès. Il y aura beaucoup de joie.

Que l'on n'oublie pas de nous adresser des lots pour notre tombola. Merci d'avance au nom des heureux qui en profiteront.

Trélazé

Vous devez savoir

Camarades syndiqués, vous devez savoir que, depuis le 1^{er} janvier 1936, la retenue sur vos salaires est passée de 7,25 % à 7,40 %, et cela sans vous avoir prévenu ni demandé votre avis.

Que, depuis cette année également, les retraits miniers ont subi des modifications.

Quels sont les avantages ou les inconvénients de ces modifications ? Et quelle est notre position en face de ces transformations ?

Pour le savoir, assistez tous à l'Assemblée générale du Syndicat, qui aura lieu le samedi 18 avril, au Siège Social (l'heure et l'ordre du jour seront donnés sur les convocations).

A cette même réunion, le délégué au Congrès des Mineurs qui s'est tenu à Sens, les 4 et 5 avril, donnera un compte-rendu des travaux de ce Congrès.

Retenez donc bien la date et faites vous un devoir d'assister à cette réunion.

Le Conseil Syndical.

A Saumur

UNION LOCALE

Notre Fête du Travail

Elle est fixée au jour de l'Ascension et se déroulera à Saint-Hilaire-Saint-Florent.

Le matin : messe de communion, petit déjeuner en commun et causeries par deux militants, Mlle Baugé et notre camarade Roy ; grand-messe avec allocation de notre conseiller moral M. l'abbé Manceau ; et ensuite banquet.

L'après-midi, nous assisterons à une conférence de M. l'abbé Brangeon, directeur des œuvres de jeunesse en Maine-et-Loire.

Le Bureau de l'Union Locale des Travailleurs Chrétiens.

Fête Champêtre du 17 Mai

Sur notre demande, la Ville de Saumur nous offre la Boire Quentin, afin d'y organiser la fête champêtre sur laquelle notre trésorier fonde de gros espoirs pour renflouer la caisse de l'Union.

Tous les militants vont faire le nécessaire pour qu'il ne soit pas déçu. La Commission spéciale, dirigée par les camarades Roy et Guérin, va dès maintenant déployer son activité dans ce sens.

Cercle d'études

Beaucoup de militants allant être occupés dans les diverses commissions, il est décidé de suspendre momentanément le Cercle d'études, qui sera repris après la Fête du Travail.

P. BLANCHARD.

Les Sables-d'Olonne

Excursion familiale

La date de notre promenade annuelle est définitivement fixée au dimanche 19 avril, et le but en est la forêt de Mervent.

Les inscriptions pour cette excursion seront reçues par les Secrétaires des différents syndicats, jusqu'au samedi 11 avril, dernier délai. Le prix sera de 22 francs environ par personne.

Nous rappelons que cette promenade n'est pas uniquement réservée aux adhérents de nos syndicats, mais que tous les membres de leur famille y sont cordialement invités.

Venez nombreux à cette promenade syndicale : c'est une occasion de se mieux connaître mutuellement et de passer une bonne journée. Demandez-en des nouvelles à ceux qui l'année dernière étaient à Noirmoutier.

Le Bureau.

A propos des Chômeurs

Le samedi 21 mars, un grand meeting était organisé par le « Comité des Chômeurs » pour protester contre des sanctions prises par la Municipalité vis-à-vis de certains chômeurs.

Le dit Comité avait invité les divers Syndicats à prendre position dans cette affaire, soit verbalement, soit par une lettre qui serait lue au meeting.

L'Union Locale leur a fait parvenir la lettre suivante :

L'UNION SABLaise DES TRAVAILLEURS CHRETIENS au Comité des Chômeurs Sablais Chers Camarades,

Par votre lettre du 20 courant, vous nous invitez à prendre position en face de la question du chômage.

En tant que syndiqués et en tant que chrétiens, cette question nous préoccupe fort et nous souhaiterions voir tous les chômeurs méritants être secourus comme il convient, et nous ne pouvons mieux faire que de rappeler ce que dit la C.F.T.C. à ce sujet.

« Les travailleurs en chômage involontaire devraient toucher une allocation leur permettant de vivre, eux et leur famille ; et, ce qui est encore mieux, là où il sera possible, les municipalités devraient leur procurer du travail, qui sera rétribué par un salaire minimum vital.

Voici pour le chômage en général. Pour ce qui est des Sables, nous regrettons que les manifestations des chômeurs aient l'aspect de manifestations politiques, et nous nous permettons de dire à certains chômeurs que ce n'est pas en chantant l'Internationale qu'ils obtiendront la sympathie de la population Sablaise.

Que les travailleurs en chômage s'unissent pour défendre leurs intérêts, rien de mieux, mais qu'ils restent cela et ne soient pas à la remorque de partis politiques.

Pour ce qui est de la question de Maltiers, nous vous proposons d'avoir une entrevue avec Monsieur le Maire, afin de savoir si les sanctions qui ont été appliquées l'ont été avec justice ; car nous n'oublions pas qu'il existe de nombreux chômeurs intéressants, et nous ferons notre possible pour améliorer leur sort.

Salutations.

Le Bureau de l'Union Locale des Travailleurs Chrétiens.

D'autre part, après avoir hésité un moment, nous avons décidé d'envoyer l'un d'entre nous assister à cette réunion. Et nous ne l'avons pas regretté. D'abord parce que sans cela notre lettre n'aurait été lue qu'en partie. Ensuite parce que, lorsque l'on veut un peu réfléchir, l'on trouve dans ces réunions publiques une foule d'enseignements.

La première constatation rapportée de cette réunion, c'est qu'aux Sables, qu'on le veuille ou non, les communistes existent et se démentent ; beaucoup plus de bruit que d'actes sans doute, mais il faut bien convenir qu'à cette réunion — qui était annoncée comme réunion de chômeurs et qui, en fait, était bel et bien une réunion communiste — il y avait plus de 400 hommes. N'allons pas croire que tous soient des communistes, il faudrait bien au moins supprimer un zéro ; cependant, il reste ceci, que devant 400 travailleurs, les délégués communistes et socialistes ont pu développer leur doctrine, et qui sait dans combien de cerveaux ces paroles de haine vont germer ?

Un deuxième enseignement à retenir : c'est que les communistes profitent du chômage pour faire de la propagande et tenter de faire des adhérents.

Devant ces faits, comment réagit le public ?

Hélas ! l'on dira facilement ceci : « Les chômeurs ? Pas intéressants... Les communistes ? On s'en f... ! » Nous devons, nous autres, syndicalistes chrétiens, avoir une autre opinion.

Tout d'abord, si certains chômeurs sont, en effet, aux Sables, peu intéressants, il y a tout de même des ouvriers en chômage qui ne demanderaient qu'à travailler ; et si les quelques communistes qui ont pris la direction des chômeurs leur font un tas de promesses (que d'ailleurs ils sont incapables de tenir), n'est-il pas naturel qu'ils aillent à eux et qu'ils les écoutent, si personne d'autre ne leur dit qu'ils s'égarent et ne s'occupent d'eux ?

Alors, que devons nous faire ?

Prémièrement ne plus dire que les chômeurs sont tous des propres à rien. Au contraire, dire à ceux qui trop facilement s'en désintéressent que parmi les chômeurs Sablais il y a de bons travailleurs qui souvent sont dans la misère. Ensuite dire à ces chômeurs que la doctrine des communistes ne les mènera à rien de sérieux. Et enfin faire comprendre aux travailleurs qui ont la chance de n'être pas en chômage que leur devoir est de s'unir dans un syndicat qui défendra leurs intérêts, car qui sait si bientôt eux aussi ne viendront pas grossir le nombre des sans-travail ? Il faut qu'ils viennent renforcer nos syndicats, pour leur permettre de venir en aide à tous ces infortunés.

Mais en voilà assez pour aujourd'hui.

Travillons, chacun dans notre milieu, et lorsque tous les travailleurs chrétiens des Sables seront groupés dans la C.F.T.C., nous pourrons dire : « Les communistes, ont s'en f... ! » Mais pas avant.

AVE.

COURS PIGIER

6, Rue Crébillon - NANTES - Téléphone 142.14
COURS PRATIQUES DE COMMERCE
Enseignement Technique, Commercial, Rapide et Individuel
Entrée et Salles spéciales pour Dames et Jeunes Filles (Professeurs Dames)
Inscriptions à toutes époques de l'année
Cours le jour, le soir et par correspondance

COMPTABILITE STENO-DACTYLO COMMERCE - LANGUES CORRESPONDANCE COMMERCIALE SECRETARIAT COUPE - COIFFURE MODE, COIFFURE, etc...

PLACEMENT gratuit des ELEVES
400 emplois environ ont été offerts aux élèves en chacune des années dernières
TRAVAUX DE COMPTABILITE

ACADEMIE DE COIFFURE -- INSTITUT DE BEAUTE

Mesdames, Mesdemoiselles, qui désirez vous créer une **SITUATION LUCRATIVE ET AGREABLE**

Suivez les **COURS DE COIFFURE** chez

BERTHE & MARIA

COURS PRATIQUES de COIFFURE, 11, rue d'Orléans, NANTES (Tél. 130-82)

Maison sérieuse et réputée, recommandée tout spécialement aux familles, et ne recevant que l'élément féminin. Les cours sont faits exclusivement par Mesdames BERTHE ET MARIA, diplômées de l'Ecole de Paris.

5 % d'escompte aux Syndiquées sur présentation de leur carte en règle

LA MAISON ROCHET

ORTHOPEDIE - BANDAGES - CEINTURES

est transférée pour cause d'agrandissement

du 38 de la RUE DE VERDUN

-:- AU 32 DE LA MEME RUE -:-

LOCATION DE LITS MECANIQUES, GOUT

Les Paysans de Vendée et le Plan de la C.F.T.C.

Nous avons eu le plaisir de recevoir de nos amis travailleurs de la terre de Vendée, communication des félicitations qu'ils viennent d'adresser à la C.F.T.C. pour son plan. Nous les publions ci-après, en remerciant nos camarades Vendéens de leur très délicate attention :

L'Union Syndicale des Paysans de Vendée, réunie en Assemblée générale, adresse ses vives félicitations à la Confédération Française des Travailleurs Chrétiens, qui travaille à la restauration de l'ordre social et à l'amélioration du sort des travailleurs.

Elle souscrit entièrement au plan que la C.F.T.C. a établi et s'efforce d'aider à son application.

Elle affirme sa complète solidarité entre les travailleurs chrétiens de la terre et ceux du commerce et de l'industrie.

Souhaite que s'instaure une collaboration très effective entre la F.F.T.T. et la C.F.T.C.

XX

Ceux qui nous quittent...

M^{lle} Alice VINCENT et M. le Chanoine BOURGEOIS

Les Syndicats Professionnels féminins de la Loire ont perdu il y a quelques semaines, selon l'attestation même de notre ami Maurice Guérin, « la plus merveilleuse de leurs animatrices », M^{lle} Alice Vincent.

D'autre part, nos amis de l'Union Régionale des Syndicats Normands viennent de perdre à leur tour leur conseiller moral vénéré, véritable père, M. le chanoine Bourgeois.

Nous nous associons à la douleur de nos sœurs et frères de la Loire et de Normandie, et les prions de trouver ici le témoignage de notre fraternelle sympathie et l'assurance de nos prières pour leurs chers disparus.

La Doctrine sociale chrétienne assise du Syndicalisme chrétien

(Suite de la 1^{re} page)

« Quant aux groupements qui, sous prétexte de défendre leurs intérêts, groupent les travailleurs, je vous les cite pour mémoire ; c'est vous montrer l'importance que j'y attache ». Heureusement, Léon XIII et Pie XI n'étaient pas du même avis ; mais ce brave professeur devait ignorer.

Quant aux directeurs d'œuvres, combien en est-il qui, dans leurs instructions, leurs cercles d'études, n'ont jamais donné à leur jeunes gens l'idée que la religion n'était pas seulement une question intérieure, qu'il ne suffit pas d'être pieux pour être vraiment chrétien, mais que la foi doit passer dans les actes, tous les actes de la vie publique et sociale. La plupart se contentent de lire et de commenter une page d'évangile, sans même y rechercher le sens social pourtant si éclatant. On sent trop souvent que, s'ils ont lu les encycliques, ce dont tout de même nous ne pouvons pas douter, il n'en ont pas, en raison peut-être de leurs origines ou de leur formation, senti toute l'opportunité. Ils n'ont pas vu en elles, la charte d'un ordre social nouveau, l'application directe de cette doctrine de justice et de charité que le Christ leur a donnée pour mission d'enseigner.

Je n'ignore pas, certes, qu'il y a, aussi bien du côté des directeurs d'œuvres que de celui des directeurs des établissements d'enseignement, bien des susceptibilités à ménager, tant du côté familles que du côté bien-faiteurs. Pour eux comme pour tout le monde, pour pouvoir agir, il faut commencer par vivre. Mais tout de même, il semble bien que, sous prétexte d'éviter la difficulté, on ne doive pas s'abstenir systématiquement de lutter contre elle, et pour lutter contre elle avec des chances de vaincre, il importe de la bien connaître.

Donc, la cause est entendue, il y a un mal, un mal profond, qu'il importe de combattre et de guérir rapidement ; et pour cela, il faut chercher le remède.

Ce remède, on le trouvera peut-être, probablement même dans une longue lettre d'un directeur de patro : « C'est vrai, dit-il, en substance, du moins pour ceux d'entre nous qui avons fait nos études avant guerre,

nous manquons de préparation, nous ne pouvons donner ce que nous n'avons pas ». Il semble donc bien qu'il serait d'abord dans une formation sociale plus intense des éducateurs de la jeunesse et dans un choix judicieux des directeurs d'œuvres. Trop souvent on remplace à la tête d'un patro, d'une section jociste, un directeur à la page par un brave abbé qui n'a ni le tempérament ni la formation nécessaires pour mener à bien une telle œuvre, et trop nombreux sont les exemples de groupements pleins d'avenir qui, par suite d'un changement de direction, s'étiolent et meurent.

Il faudrait aussi qu'à l'école et au collège, l'enseignement de la doctrine sociale fasse partie obligatoirement de l'enseignement religieux, au moins dans les classes supérieures, au moyen d'ouvrages appropriés, en rapport avec les jeunes intelligences pour lesquelles ils seraient faits.

Car, en elles-mêmes, les Encycliques et les commentaires qui en ont été publiés jusqu'ici, sont des documents parfois assez arides ; il faut une certaine maturité d'esprit, une préparation déjà assez poussée pour se les assimiler tels quels. Il importe donc de les vulgariser et de les mettre à la portée de toutes les intelligences.

Beaucoup de jeunes invoquent le manque de goût pour de telles études. Il est bien certain que tous ne feront pas plus tard des militants ; ces études ne peuvent être poussées à fond que par des individualités d'élite. Mais peut-on avoir du goût pour ce qu'on ignore, et combien y a-t-il de ces individualités d'élite qui s'ignorent elles-mêmes et qui, telle une bonne graine tombée dans un terrain aride, n'auraient besoin que de la bienfaisante rosée d'un enseignement approprié pour germer et s'élever bien haut, vers le soleil de la grande Vérité et de la Justice sociale. C'est ainsi qu'on arrivera à combattre cette grande cause de la déchristianisation des masses, la prétendue indifférence ou hostilité de l'Eglise vis-à-vis des travailleurs.

Il y a des jeunes qui ont soif d'apprendre, soif de se dévouer. Qu'on leur en donne les moyens, et qu'on les instruisse, pour la plus grande gloire du Christ-Ouvrier, notre Maître et pour le plus grand bien de l'Humanité.

Le XIX^e Congrès de la Fédération des Employés

(Suite de la 1^{re} page)

Les cumuls professionnels pratiqués par des travailleurs peu scrupuleux, ou des retraités suffisamment pourvus, pratiques qui contribuent à prolonger la pénible situation des chômeurs et la déficiente rémunération des travailleurs encore en activité ;

Pretenant acte des travaux réalisés tant par les précédents Congrès que par le Bureau fédéral sur ces divers points ;

Considérant enfin les dangers, plus redoutables que jamais en temps de crise, constitués par des services de placement non vraiment qualifiés et parfois suspects ainsi que les annonces souvent fantaisistes et dolosives publiées sans le moindre contrôle ;

Saluant l'heureuse initiative, prise par la Fédération de la Publicité française de l'institution d'un office de contrôle des annonces, mais considérant que cette initiative risque de n'aboutir qu'à la longue et partiellement ;

LE CONGRÈS DEMANDE

Que soient prises en considération par le Parlement, dès la réunion de la prochaine Chambre des Députés :

1°) La proposition de loi établie par la C.F.T.C. et déjà déposée sur le bureau de la Chambre tendant à l'établissement d'un salaire minimum fixé par profession et par région.

2°) Les propositions de loi dont le texte a été mis au point par le Bureau fédéral en exécution des décisions du dernier Congrès, qui seront déposées dès la reprise des travaux du Parlement et qui concernent :

a) L'institution légale de la base mensuelle de la rétribution des employés ;

b) L'obligation légale de l'application du principe : « à rendement égal, salaire égal » ;

c) La nullité de plein droit des clauses écrites ou tacites de non-rémunération ;

d) L'interdiction et, pour les petits retraités, la réglementation des cumuls ;

leur en donne les moyens, et qu'on les instruisse, pour la plus grande gloire du Christ-Ouvrier, notre Maître et pour le plus grand bien de l'Humanité.

P. HERFRAY.

3°) Que le Bureau fédéral mette au point de nouveaux textes de propositions de loi s'inspirant des idées directrices ci-après :

a) Que toutes les offres et demandes d'emploi passent par des offices ou bureaux de placement offrant d'indispensables garanties de compétence et d'honnêteté ;

b) Que soient interdites d'une façon absolue, les annonces de journaux et tout autre procédé publicitaire, ne tendant pas à procurer des emplois proprement dits mais seulement destinés à offrir des travaux faussement représentés comme faciles et rémunérateurs ou des collaborations de caractère mal défini recouvrant dans un très grand nombre de cas, des tentatives d'escroquerie ;

c) Que les journaux exigent des annonceurs la preuve qu'ils sont inscrits au registre du commerce ou patentés, exception faite en ce qui regarde les services domestiques ;

d) Que toute annonce comporte obligatoirement l'indication exacte de l'emploi ou du travail, du lieu où il doit s'exercer et du montant de la rétribution offerte ;

e) Que de rigoureuses pénalités soient légalement prévues contre les employeurs qui embaucheraient du personnel au-dessous des tarifs mentionnés par les annonces sur la foi desquelles ce personnel s'est présenté chez eux.

VOEUX ADOPTES

en conclusion d'une intervention des Syndicats de Lille au sujet des exhibitions de personnel

Le Congrès de la Fédération Française des Syndicats Chrétiens d'Employés, réuni le 8 mars 1936 à Paris,

Considérant l'abus qui tend à se répandre, sous couleur de publicité, d'exhibitions de personnel en tenues ridicules ou indécentes, exhibitions nécessitant, par surcroît, un automatisme aussi humiliant que fatigant.

LE CONGRÈS DEMANDE

Que les prescriptions du Code du Travail soient complétées par des dispositions tendant à interdire toute exhibition de personnel — masculin ou féminin — aux vitrines ou étalages ainsi que que sur des scènes ou tréteaux.

Un ouvrier chrétien : Arthur HOUTE

(1875-1935)

Si vous avez assisté au Congrès de la C. F. T. C., vous devez connaître celui dont on vient d'écrire la vie. Secrétaire Général des Syndicats Chrétiens d'Halluin et de la Vallée de la Lys, à l'extrême nord du pays, tout contre la frontière Belge, il a été inscrit plus d'une fois au tableau d'honneur de la Confédération Française des Travailleurs Chrétiens. En 1925 il avait été lauréat du Prix Brellaz qui récompense le meilleur propagandiste de nos Syndicats.

Son nom fut intimement mêlé à l'histoire sociale de cette région du Nord fréquemment agitée par de graves conflits de travail. Nos amis se souviennent de ces événements qui valutent à Halluin dans la grande presse la réputation d'Halluin-la-Rouge.

Le biographe d'Arthur Houte est Missionnaire du Travail qui subit dans sa jeunesse la profonde influence de ce militant de la C. F. T. C., et qui demeure son ami. Fils de l'esprit et du cœur d'Arthur Houte, il était bien placé pour retracer les étapes de cette vie et pour peindre cette figure très attachante d'ouvrier chrétien.

Son œuvre présente un intérêt qui dépasse de beaucoup le cadre régional. Les premiers chapitres sont un tableau d'histoire qui montre comment, sous la pression de la misère, une classe ouvrière profondément chrétienne peut se matérialiser et se laisser entraîner par les appels de la haine. Le « drame de la conscience ouvrière » doit s'être posé en termes identiques dans d'autres régions de France.

Au milieu du chaos et des ruines, un homme s'est levé qui a entrepris d'élever à ses camarades de travail la beauté de la doctrine sociale chrétienne et qui a commencé à redresser une situation désastreuse. Ses efforts, ses luttas, ses souffrances seront un enseignement et un précieux encouragement pour tous les travailleurs chrétiens.

On peut se procurer la biographie d'Arthur Houte aux éditions de la S. E. D. O. P., Maison des Syndi-

Bibliographie

Aux Editions « Alsatia », 1, rue Garancière, Paris-17^e.
« Une Vierge aux larmes de sang » (Dix années de stigmatisation) Thérese Neumann de Konnerreuth, par Fr. de Lama. « Un livre qu'on lit avec grand intérêt ».
Superbe volume de 180 pages, couverture artistique. Prix : 12 francs.

Deux livres essentiels pour la formation religieuse des enfants et pourtant merveilleusement agréables. Ouvrages illustrés, format 225x165, tirage offset 9 couleurs. Editions « Alsatia », 1, rue Garancière, Paris (6^e). Relié 7 fr. 50 ; « Je me confesse... » « Je communique... »

Maison de la « Bonne Presse », 5, rue Bayard, Paris-VIII^e.

« Le trésor des vieilles chansons », recueilli et illustré par Kermor. Tome II : 48 morceaux. Paroles et musique. — Splendide album format 28x23, 112 pages, papier couché, illustrations en cinq couleurs à toutes les pages (150 gravures), couverture imprimée en couleurs. Prix : 12 francs ; port, 1 fr. 25. — Le tome I^{er} (88 morceaux) est en vente aux mêmes prix. — Port des deux volumes ensemble : brochés, 1 fr. 65 ; cartonnés, 2 fr. 25.

La Ligue des Droits de l'Homme, par T. Fénel. — Un volume in-8°, format 19x12, 222 pages. Prix : 10 francs ; port, 0 fr. 65 (étranger, 0 fr. 90 ou 1 fr. 80 suivant destination et conventions postales).

Un ménage moderne, par Domini. — Roman « Bijou », format 18x10, 222 pages ; couverture illustrée en couleurs. Prix : 3 francs ; port, 0 fr. 45.

Du même auteur aux mêmes prix : Le Salut.

La collection « Bijou » publie un roman chaque mois. Ont paru en 1935 : Nina-Marla. — La brune Sibylle. — Le démon muet. — Lucile ou le silence de l'amour. — La vengeance de Marise. — La croisée d'Estellin. — La petite Géraldine. — Les aventures de Jim Merriman. — Celle qui a fui. — L'ombre d'une femme. — La chaîne brisée. — Le souffre du dragon.

On peut recevoir ces 12 volumes franco pour : 35 francs (brochés) ; 60 francs (reliés).
Va paraître en février : La maison au secret, par Jean Bach-Sisley et Emma Colomb.

On peut souscrire à la collection des 12 volumes français, au format in-16, au prix de 33 francs franco pour la France et ses colonies, de 35 ou 42 francs pour l'étranger.

On peut se procurer la biographie d'Arthur Houte aux éditions de la S. E. D. O. P., Maison des Syndi-

cats Libres, 78, rue Gustave-Desmet, à Halluin (Nord), au prix de 3 francs ; franco, 3 fr. 50.

Tous TRAVAUX
D'AMEUBLEMENT
ET DE BATIMENT
A. CERTAIN
Menuisier à NANTES
2, Rue Siméon-Foucault, 2

Cie d'Assurances
Générales
Incendie, Accidents, Vol
H.Devorsine
1, rue Affre - NANTES
Assurances sur la Vie
Rentés Viagères
H. Devorsine & L. Feildel
1, rue Affre - NANTES

PLATRERIE - DECORATION
STAFF - FUMISTERIE
ANCELIN
ENTREPRENEUR
NANTES - 49, Rue de Bel-Air - NANTES
Téléphone : 117.49

MACHINES à COUDRE
75 ans dans une même fabrication sans arrêt
Peut-on avoir de meilleures références ?
Ce sont celles de
STELLA
LES MEILLEURES et surtout LES MOINS CHERES
Catalogues et renseignements gratuits sur demande
21, Chaussée de la Madeleine
NANTES
Voir nos CYCLES STELLA 80 modèles
TANDEMS 4 modèles

TRANSPORTS
DROUIN FRERES
Services réguliers Voyageurs
Services Rapides et Groupages
Camionnages - Déménagements
20 ANNEES D'EXPERIENCE

RIPOCHE & C^{ie}
2, rue Pierre-Landais - NANTES
Téléphone 113.33
Transports Automobiles, Camionnage
Voitures pour Excursions
Mariages - Sociétés
Camions Autos Déménagements
Camionnettes pour Livraisons

ENTREPRISE
DE CHARPENTES
P. OHEIX
Avenue du Grand-Clos - NANTES
(Boulevard Lelasseur)
Chantier : Rue de la Gourmette

RÉAU
UNE GARANTIE
D'ELEGANCE
ET DE QUALITE
BONNETERIE
CHEMISERIE
MERCERIE
SOIERIE
23 et 25, rue Gambetta, POITIERS

GRAND MAGASIN DE NOUVEAUTES
Ed. Guimbaud et Ch. Texier
7, Place du Marché, POITIERS
Spécialité de LAINAGES et SOIERIES
TOILES -- BLANC -- CONFLECTIONS
Du Choix de la Qualité Des Prix avantageux
MAISON DE CONFIANCE -- ENTREE LIBRE

LE BOULET BARRÉ
EXTRÊMITÉS
Une garantie : La Marque.
Le premier des boulets anclés
est barré aux deux extrémités
C'est le plus répandu.
Quelle meilleure preuve de qualité !
FABRICATION BLANZY-OUEST
CHARBONS SELECTIONNES
LIVRAISON A PARTIR DE 200 KILOS
3, Place de la Petite-Hollande, 3. — NANTES
Tél. 122-40

POUR TOUS VOS IMPRIMES
Consultez
L'IMPRIMERIE DU « COURRIER »
24, RUE DU PALAIS, à SAINT-NAZAIRE
Il vous sera répondu le jour même

A LA VILLE DE REIMS
Maison de Confiance
PATRON
Opticien spécialiste
3, rue Thiers (près l'Hôtel-de-Ville)
NANTES
Exécution des Ordonnances
de MM. les Oculistes
10 % de remise aux Membres
des Syndicats Chrétiens

Entreprise Générale
de Menuiserie
Ancienne Maison JAHIER
COURRAUD & C^{ie}, S^{rs}
29, rue de Savenay - NANTES
Façonnage mécanique, moulures
en tous genres. Fabrication de meubles
Conditions spéciales aux Syndiqués

ENTREPRISE GENERALE
DE PEINTURES
L. CHATELLIER Père et Fils
L. CHATELLIER, Fils
SUCCESEUR
7, rue Paré - NANTES
Téléphone : 125.13
Conditions spéciales aux Familles
des Syndiqués qui font construire
une habitation familiale.

A NANTES
La Grande Spécialité
de **BONNETERIE**
chez **FRED**
4, Rue du Calvaire
ELECTRICITE
LUMIERE - FORGE - SONNERIES
TELEPHONES
I. F.
A. TOUVERON
15, rue Jean-Jaurès - NANTES
Téléphone 125.90
Prix avantageux et Remise
aux Syndiqués
GRAND CHOIX DE LUSTRIERIE

LES MEUBLES ROBERT
7-14, Rue Copernik, 7-14. — NANTES
Notre **CHAMBRE Réclame** en 140 cm
ARMOIRE
3 portes ouvrantes,
LIT DE MILIEU,
LISEUSE dessus marbre,
SOMMIER, MATELAS
pure laine.
Traversin, deux Oreillers
Les 8 pièces **1.495**
En ronce de noyer
à partir de... **1.950**
10 % de Réduction aux Syndicats des Travailleurs Chrétiens
CATALOGUE SUR DEMANDE. — LIVRAISON FRANCO

HORLOGERIE
BIJOUTERIE
ORFÈVRE
OBJETS D'ART
BIJOUTERIE
M. LAROUSSE
17, rue Villès-Martin, S^o-NAZAIRE
Du Choix -- Des Prix
Remise 5 % à tous Syndiqués

LIBRAIRIE
SAINT-JOSEPH
Maison Louis LANDAIS
Place Marceau et Rue du Palais
SAINT-NAZAIRE
Maison spéciale pour les Livres
et Objets de Piété
PAPETERIE. — MAROQUINERIE
Imagerie et Souvenirs Bretons
Réduction 5 % aux Syndiqués

FOURRURES IDEALES
30 % MOINS CHER
parce que frais généraux nuls
QUALITE SUPERIEURE parce que
exécutées par le vendeur même
Bretagne : Jean GEORGES
57, rue Ville-Pépin
SAINT-SERVAN (I.-et-V.)
Pierre PERROCHAUD
Ouest : 34-PAZANNE (L.-L.)
Celui qui fait une objection
s'admire toujours.
Ernest HELLO.

Pour tous vos **ACHATS** et **VENTE**
D'IMMEUBLES
ET FONDS DE COMMERCE
adressez-vous au **CABINET**
R. HELOCO
5, rue du Dolmen et 22, rue de la Gare
à SAINT-NAZAIRE Tél. 4-64
Renseignements gratuits

MAÇONNERIE
BÉTON - ARMÉ
CARRELAGE-RAVALLIEMENT
P. CHAUVIN
Chemin des Communs
Boulevard de Longchamp
NANTES

HORLOGERIE - BIJOUTERIE
G. ROBIN
18, rue du Palais, S^o-NAZAIRE
BIJOUX POUR MARIAGES
Atelier de Réparation
SES CHOIX SES PRIX
Réduction 5 % aux Syndiqués

Imp. du « Courrier de Saint-Nazaire »
Le Gérant : FOULON Paul

ALLEZ A NANTES CHEZ DECRÉ DÉJEUNER ET FAIRE VOS ACHATS